

Gurminder Singh Riar *Appellant*

v.

Her Majesty The Queen *Respondent***INDEXED AS: R. v. RIAR****2015 SCC 50**

File No.: 36449.

2015: November 10.

Present: McLachlin C.J. and Abella, Moldaver, Karakatsanis, Wagner, Gascon and Brown JJ.

ON APPEAL FROM THE COURT OF APPEAL FOR ONTARIO

Criminal law — Evidence — Assessment — Accused convicted of importation and possession for purpose of trafficking of controlled drug — Trial judge erred in mischaracterizing accused's defence and in assessing accused's evidence and credibility — Errors deprived accused of fair trial and caused miscarriage of justice.

APPEAL from a judgment of the Ontario Court of Appeal (Laskin, van Rensburg and Benotto JJ.A.), 2015 ONCA 350, 334 O.A.C. 361, [2015] O.J. No. 2475 (QL), 2015 CarswellOnt 7013 (WL Can.), affirming the accused's conviction for importing cocaine and possession of cocaine for the purpose of trafficking. Appeal allowed.

James Lockyer and Lance Beechener, for the appellant.

Kevin Wilson and Howard Piafsky, for the respondent.

The judgment of the Court was delivered orally by

[1] THE CHIEF JUSTICE — We are all of the view that the appeal should be allowed, substantially for the reasons of Laskin J.A.

Gurminder Singh Riar *Appellant*

c.

Sa Majesté la Reine *Intimée***RÉPERTORIÉ : R. c. RIAR****2015 CSC 50**

N° du greffe : 36449.

2015 : 10 novembre.

Présents : La juge en chef McLachlin et les juges Abella, Moldaver, Karakatsanis, Wagner, Gascon et Brown.

EN APPEL DE LA COUR D'APPEL DE L'ONTARIO

Droit criminel — Preuve — Appréciation — Accusé déclaré coupable d'importation d'une drogue désignée et de possession de cette substance en vue d'en faire le trafic — Erreur commise par le juge du procès dans la qualification de la défense invoquée par l'accusé et dans l'appréciation du témoignage et de la crédibilité de ce dernier — Erreurs ayant privé l'accusé d'un procès équitable et entraîné une erreur judiciaire.

POURVOI contre un arrêt de la Cour d'appel de l'Ontario (les juges Laskin, van Rensburg et Benotto), 2015 ONCA 350, 334 O.A.C. 361, [2015] O.J. No. 2475 (QL), 2015 CarswellOnt 7013 (WL Can.), qui a confirmé la déclaration de culpabilité pour importation de cocaïne et pour possession de cocaïne en vue d'en faire le trafic prononcée contre l'accusé. Pourvoi accueilli.

James Lockyer et Lance Beechener, pour l'appellant.

Kevin Wilson et Howard Piafsky, pour l'intimée.

Version française du jugement de la Cour rendu oralement par

[1] LA JUGE EN CHEF — Nous sommes tous d'avis que le pourvoi doit être accueilli, essentiellement pour les motifs du juge d'appel Laskin.

[2] The conviction is set aside and a new trial is ordered.

Judgment accordingly.

Solicitors for the appellant: Lockyer Campbell Posner, Toronto.

Solicitor for the respondent: Public Prosecution Service of Canada, Toronto.

[2] La déclaration de culpabilité est écartée et un nouveau procès est ordonné.

Jugement en conséquence.

Procureurs de l'appelant : Lockyer Campbell Posner, Toronto.

Procureur de l'intimée : Service des poursuites pénales du Canada, Toronto.